COGECO COMMUNICATIONS

**Communiqué**
Pour diffusion immédiate

# Cogeco Connexion a présenté au CRTC sa position à l'égard du cadre politique relatif à la programmation télévisuelle locale et communautaire

**Montréal, 27 janvier 2016** – Cogeco Connexion, une filiale en propriété exclusive de Cogeco Communications inc. (TSX : CCA), a comparu aujourd'hui à l'audience publique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») pour revoir le cadre politique relatif à la programmation télévisuelle locale et communautaire. L'audience publique, annoncée dans l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2015-421 le 14 septembre 2015, se tient dans la région de la capitale nationale.

Cette révision, initiée par le CRTC, s'appuie sur certaines des conclusions de l'audience « Parlons télé ». Le service de télévision communautaire de Cogeco Connexion, CogecoTV, propose d'offrir des services professionnels d'information et de nouvelles locales dans des marchés dépourvus de ce type de service télévisé.

« Nous sommes heureux de constater que le Conseil a décidé de présenter pour fins de discussion une initiative qui donne suite à une proposition que nous avions faite lors de la précédente révision de la politique sur la télévision communautaire en vue de permettre aux entreprise terrestres de distribution de radiodiffusion (EDR) de prendre l'initiative en ce qui concerne les émissions d'information et de nouvelles locales dans les communautés où les radiodiffuseurs n'ont aucune présence locale en studio », a indiqué Johanne Hinse, vice-présidente, Marché résidentiel, CogecoTV et Relations avec les communautés de Cogeco Connexion.

Depuis l'annonce de l'audience, en septembre dernier, près de 1000 intervenants ont déposé des interventions en soutien à CogecoTV, démontrant ainsi son importance et sa pertinence et soulignant sa solide réputation comme ardant défenseur de ce type de services dans les communautés locales qu'elle dessert tant au Québec qu'en Ontario. « Le Conseil devrait reconnaître que CogecoTV fournit un appui essentiel aux activités de plus de mille trois cents groupes communautaires pour lesquels il n'y a simplement pas de solution de rechange dans les secteurs public ou privé du système canadien de radiodiffusion », a précisé Mme Hinse. « Notre position réitère l'importance que nous avons toujours accordée à notre présence et notre engagement au cœur des communautés afin qu'elles puissent continuer à se faire entendre. »

Voici un aperçu du contenu de la position de Cogeco :

- CogecoTV propose d'offrir le service de programmation d'émissions d'information et de nouvelles sur CogecoTV à sept petits marchés au Québec et six petits marchés en Ontario où un service de télévision hertzienne locale n'est pas offert, dont North Bay où CogecoTV offre, depuis 2002, un service d'information et de nouvelles locales à la suite de la fermeture de la station de télévision locale de CTV.
- Les émissions d'information et de nouvelles locales seraient un mélange de nouvelles, d'analyses, d'interprétations, de reportages et d'actualités adaptés aux besoins de chacun des marchés desservis.
- Le modèle de financement de CogecoTV est fondé sur les sources suivantes :
    - Rétablir la contribution à la télévision communautaire totalisant 2 % des revenus générés par les activités de radiodiffusion des EDR terrestres prise à même la contribution obligatoire des câblodistributeurs autorisés.
    - Permettre aux EDR terrestres, qui choisissent d'offrir des émissions d'information et de nouvelles professionnelles dans leurs chaînes de télévision communautaire, de réaffecter aux émissions d'information et de nouvelles professionnelles leur contribution de vidéo sur demande ainsi que le 0,6 % de leurs revenus de radiodiffusion pour tous les systèmes, cette dernière contribution pouvant actuellement être versée dans des fonds indépendants. Ceci est d'ailleurs à la mesure de l'importance

que représentent les émissions d'information et de nouvelles locales aux communautés que dessert CogecoTV considérant qu'il s'agit d'une programmation 100 % canadienne et que ni les fonds indépendants ni le Fonds des médias du Canada n'ont les moyens de financer les émissions d'information et de nouvelles locales.
- Comme c'est le cas pour les titulaires de licence de télévision payante, spécialisée ou hertzienne, mettre en place un régime d'enveloppe flexible dans lequel les contributions de tous les systèmes appartenant à un même groupe de propriétaires d'EDR peuvent être distribuées dans les systèmes de l'EDR pour répondre aux besoins particuliers de chacun des marchés desservis.

La proposition de CogecoTV est une alternative à une deuxième initiative proposée aux fins de discussion par le CRTC dans laquelle CogecoTV pourrait voir sa contribution financière à la programmation canadienne obligatoire détournée de ses chaînes communautaires. « Nous ne croyons pas que ceci constitue une option de politique publique judicieuse, particulièrement en raison de la croissance d'un segment non règlementé du système canadien de radiodiffusion par Internet qui n'est pas tenu d'investir pour soutenir la production et la présentation d'émissions canadiennes, y compris les émissions d'information et de nouvelles locales », a ajouté Mme Hinse. « Il est crucial pour le secteur de la télévision communautaire de conserver le financement disponible et de continuer à offrir une télévision locale aux communautés ignorées ou abandonnées par les radiodiffuseurs canadiens. »

**AU SUJET DE COGECO CONNEXION**

Cogeco Connexion (www.cogeco.ca) regroupe l'ensemble des opérations canadiennes de câblodistribution de Cogeco Communications inc. Cogeco Connexion est le deuxième câblodistributeur en importance en Ontario et au Québec, en ce qui concerne le nombre de clients abonnés au service de base en câblodistribution. Cogeco Connexion fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Cogeco Communications inc. est une société de communications et le 11e plus important câblodistributeur en Amérique du Nord en ce qui a trait à ses réseaux hybrides de fibre et câble coaxial. Ses opérations sont situées au Canada et exploitées sous la marque Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, par le biais de sa filiale Atlantic Broadband dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1, Cogeco Communications inc. fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement géré, services d'informatique en nuage et services de TI gérés) grâce à ses 21 centres de données, à son vaste réseau FastFiber NetworkTM et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

**AU SUJET DE COGECOTV**

CogecoTV, une division de Cogeco Connexion et propriété de l'entreprise de communications Cogeco Communications inc. (TSX : CCA), est un réseau de télévision communautaire ayant ses activités d'exploitation dans 32 zones de desserte au Québec et en Ontario. Offerte exclusivement à la clientèle de Cogeco Connexion, la programmation de CogecoTV propose un large éventail de contenus variés, qui sont conçus, produits et mis en ondes par une équipe d'employés et de bénévoles, en collaboration avec différents organismes locaux. La programmation de CogecoTV est le reflet des préoccupations et des intérêts des communautés qu'elle dessert.

- 30 -

**Information et demandes d'entrevue :**

Katherine Chartrand

Directrice, Relations publiques

Cogeco Connexion

514 764-4674

katherine.chartrand@cogeco.com